

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
18/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN (arrivé à 21h05), Philippe GAILLARDON, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Étaient absents excusés et représentés : Mme Laëtitia DUBOSCQ donne pouvoir à Fabienne LENOËL, M. Stéphane LECHANOINE donne pouvoir à Mme Maryline VAUTIER, M. Benoît LAVARDE donne pouvoir à M. Jean-Marc VARIN

Étaient absents excusés : M. Yohann GARREAU

Madame Annick JOUFFLINEAU remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2022 - N°10/02 : MESURE POTEAUX INCENDIE

Madame le Maire indique la nécessité d'effectuer le contrôle et la mesure des poteaux incendie. Ce contrôle comprend le contrôle visuel, la vérification du bon fonctionnement mécanique, le contrôle d'étanchéité du clapet de pied, le contrôle de la vanne de barrage et une mesure de débit sous 1 bar de pression résiduelle avec remise de rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de la SAUR pour un montant de 901.20 € HT soit 1081.20 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Annick JOUFFLINEAU	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 